https://lettres.spip.ac-rouen.fr/?Les-nouvelles-regles-de-l-epreuve-de-francais-au-baccalaureat-ecrit-et-oral



Les nouvelles règles de l'épreuve de français au baccalauréat (écrit et oral)

- Cadre officiel - Programmes -



Date de mise en ligne : jeudi 25 avril 2019

Copyright © Lettres - Académie de Normandie - Tous droits réservés

Les nouvelles règles de l'épreuve de français au baccalauréat (écrit et oral)

Les nouvelles définitions d'épreuves de français sont désormais accessibles sur le site Eduscol.

Parmi les nouveautés :

- A l'écrit et à l'oral :
 - le coefficient passe de 2 à 5
- A l'écrit :
 - la question de corpus disparaît
 - l'écriture d'invention disparaît
 - le commentaire et la dissertation sont notés sur 20
 - la question de la dissertation est en lien avec une des oeuvres au programme
- A l'écrit en série technologique :
 - la dissertation est remplacée par une contraction de texte suivie d'un essai
 - la contraction est notée sur 10 et l'essai sur 10
 - le commentaire ne peut porter sur l'objet d'étude "la littérature d'idées"
 - l'essai porte sur l'objet d'étude "la littérature d'idées"
- A l'oral :
 - le nombre de textes minimum est explicite (vingt-quatre en série générale, seize en série technologique)
 - le format des textes conseillé est d'une vingtaine de lignes (longueur maximale de la sélection pouvant être proposée au candidat si le texte est plus long)
 - la première partie, une explication de texte, dure douze minutes et est notée sur 12 points
 - situation, lecture : 2 pts
 - explication linéaire : 8 pts
 - question de grammaire : 2 pts
 - >> la problématique donnée par l'examinateur disparaît ; le candidat n'a donc plus à adapter son argumentation
 - la deuxième partie, une présentation d'une oeuvre choisie suivie d'un entretien sur cette oeuvre, dure huit minutes et est notée sur 8 points.
 - la présentation est brève et ne sert que de point de départ au dialogue ;
 - >> la place du parcours associé à l'oeuvre dans cet entretien n'est pas précisée